

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2832

22 novembre 2012

SOMMAIRE

Eumaco S.A.	135891	Geria S.A.	135933
Euro Holiday Properties S.A.	135891	Gesellchen S.à r.l.	135933
Exchange Participation Immobilière S.A.	135908	Gib International S.A.	135933
Extralux International S.A.	135908	Gib International S.A.	135934
Fatco	135909	GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	135922
F&D S.à r.l.	135935	Glenelg Investments S.à r.l.	135922
FedEx Luxembourg S. à r.l.	135909	Glenelg Investments S.à r.l.	135933
Ferronnerie d'Art Steichen Charles S.à r.l.	135910	Global Cement Investment S.A.	135934
Fidepar S.A.	135910	Globe Express Services	135934
Fiduciaire Albert Lamesch S.à r.l.	135909	Globe Total Investments Holdings S.A. ..	135935
Fieldstone Holdings S.à r.l.	135910	Goeres Horlogerie Sàrl	135936
FIH S.A.	135910	Golden Finance S.A.	135936
Fin.Sia S.A.	135910	Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA	135930
First German Holding S.à r.l.	135911	Golfi S.A.	135936
Flavus 2 Société Civile	135908	GrandLink Networks SA	135931
Fleet Holdings S.A.	135909	Great German Stores AZ	135931
Fleurilux S.à.r.l.	135911	Great German Stores BZ	135931
Forbach Invest S.à r.l.	135909	Grino S.à r.l.	135931
Formedia S.à r.l.	135920	Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursa- le de Luxembourg	135932
Forteresse S.A.	135920	Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursa- le de Luxembourg	135932
Fox International S.A.	135920	Gulf Capital Luxembourg S.A.	135932
FPV Invest S.A.	135920	Gurigo SCI	135932
FS Invest II S.à.r.l.	135920	Merrill Lynch S.A.	135891
FS Invest S.à r.l.	135921	Pinxtton S.A.	135911
Future Group Investments Fund (SCA) SI- CAV SIF	135921	Thaddeus et Cie S.A.	135890
Future Group Investments Fund (SCA) SI- CAV SIF	135921		
Gargour Holdings S.A.	135932		
Georgil Sàrl	135933		

Thaddeus et Cie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 47.625.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «THADDEUS ET CIE S.A.», établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 351 de 1994, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47625.

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler à L-2535 Luxembourg, 20a, boulevard Emmanuel Servais et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler à L-2535 Luxembourg, 20a, boulevard Emmanuel Servais et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura la teneur suivante:

” **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «THADDEUS ET CIE S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHAEFER I., M., SCHMIT J. Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/10/2012. Relation: EAC/2012/12721. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129108/53.

(120169863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Eumaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012139378/11.

(120183619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012139380/13.

(120183979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 39.046.

COMMON DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER

THE MANAGEMENT BOARDS OR ADMINISTRATIVE BODIES OF:

(1) Merrill Lynch B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its office address at Amstelplein 1, Rembrandt Tower 11th floor, 1096 HA Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 56457103 (the Acquiring Company); and

(2) Merrill Lynch S.A., a public company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under number B 39046 (the Company Ceasing to Exist and together with the Acquiring Company, the Merging Companies).

WHEREAS:

(i) Merrill Lynch International Holdings Inc. (MLIH) and Merrill Lynch Corporate Services Limited (MLCSL), are the shareholders of the Acquiring Company and the shareholders of the Company Ceasing to Exist (the Shareholders);

(ii) none of the Merging Companies has a supervisory board;

(iii) the Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies;

(iv) none of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries;

(v) no securities other than shares confer voting rights in the general meeting or any other company body of the Company Ceasing to Exist,

PROPOSE A CROSS-BORDER MERGER within the meaning of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European Union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant local laws applicable to the Merging Companies as a result of which merger:

- the Company Ceasing to Exist will cease to exist; and

- the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist under a universal title of succession,

For U.S. federal income tax purposes, this merger is intended to constitute a reorganization within the meaning of Section 368(a)(1)(F) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended. The parties to this common draft terms of cross-border merger adopt this common draft terms of cross-border merger as a "plan of reorganization" within the meaning of Sections 1.368-2(g) and 1.368-3(a) of the U.S. Treasury Regulations. The Merging Companies will each be a party to the reorganization within the meaning of Section 368(b) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended.

IT BEING UNDERSTOOD that these draft terms of cross-border merger are drawn up in English and in French and that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

The specifics to be mentioned pursuant to Sections 2:312 paragraph 2, 2:326 and 2:333d of the Dutch Civil Code and Sections 261(2) and 278 of the Luxembourg Commercial Companies Act 1915, are as follows:

A. Type of legal entity, Name and Registered office/Official seat of the Merging Companies.

(i) Merrill Lynch B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands.

(ii) Merrill Lynch S.A., a public company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

B. Articles of association of the Acquiring Company. The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended in connection with the merger.

The articles of association of the Acquiring Company were drawn up by deed of incorporation executed on 12 November 2012 before G.M. Portier, civil law notary officiating in Amsterdam, the Netherlands. The consolidated text of the articles of association of the Acquiring Company is attached to these draft terms of merger as Annex A.

C. Rights conferred by the Acquiring Company on the holders of shares to which special rights are attached and the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. As there are neither shares to which special rights are attached, nor persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Ceasing to Exist, no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Acquiring Company to anyone.

D. Special advantage granted to experts or members of the administrative, management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies. None.

E. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger. There is no intention to change the composition of the management board after the cross-border merger.

The present composition is as follows:

- Mr. A.E. Okobia (Director A); and
- Mr. J.H.R. Lee (Director B).

F. Date from which the transactions of the Company Ceasing to Exist shall be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company. The financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as per 1 January 2013. The last financial year of the Company Ceasing to Exist will therefore end on 31 December 2012.

G. Terms relating to the allotment of shares. The allotment of registered shares in the Acquiring Company to the Shareholders in connection with the effectuation of the merger, will be registered in the shareholders' register of the Acquiring Company.

H. Contemplated continuation or termination of activities. The activities of the Company Ceasing to Exist will be continued by the Acquiring Company.

I. Corporate approvals of the draft terms of merger. The resolution to effect the cross-border merger in conformity with the common draft terms of cross-border merger is neither subject to the approval of a company body of the Merging Companies (other than the general meetings of the Merging Companies) nor the approval of any third party.

J. The exchange rate of the shares. For each share in the capital of the Company Ceasing to Exist held by a shareholder of the Company Ceasing to Exist prior to the effectuation of the merger, the applicable shareholder of the Company Ceasing to Exist will acquire one share in the capital of the Acquiring Company with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01).

K. Date per which the shareholders of the Company Ceasing to Exist will share in the profits of the Acquiring Company. As of the date on which the merger becomes effective, the shareholders of the Company Ceasing to Exist will share in the profits of the Acquiring Company pro rata to the aggregate nominal value of their shareholding.

L. Shares to be cancelled pursuant to Section 2:325 paragraph 3 Dutch Civil Code. This item is not applicable.

M. Consequences for holders of non-voting shares or shares without profit rights. As no such shares are outstanding, this item is not applicable.

N. Auditor's statement on the proposed exchange rate. Harmzen Accountants & Consultants issued a statement as referred to in Section 2:328 paragraph 1 second sentence Dutch Civil Code. This statement is attached to the merger proposal as Annex B. With the consent of all shareholders the auditor's statement as referred to in Section 2:328 paragraph one first sentence Dutch Civil Code, and in Article 266 of the Luxembourg Commercial Companies Act 1915 is waived. The consent of the shareholders appears from the statements of consent.

O. Effects of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company. There is no goodwill accounted for in the books and accounts of the company Ceasing to Exist. As a result of the merger becoming effective, no goodwill shall be created. The distributable reserves (share premium reserve) of the Acquiring Company will be increased with the net value of the assets, liabilities and legal relationships to be transferred to the Acquiring Company pursuant to the merger becoming effective.

P. Likely repercussions on employment. The cross-border merger will not have any effect on employment as neither one of the Merging Companies has any employees.

Q. Procedures for employee participation. As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union where it has its registered office, no employee participation arrangements as referred to in Section 2:333k of the Dutch Civil Code have to be made by the Acquiring Company.

R. Information on the valuation of assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company. The valuation of the relevant assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company was lastly done on 31 October 2012 on the basis of the net asset value for the fixed assets and the face value for other assets and liabilities.

S. Date of the most recently adopted annual accounts or interim financial statements used to establish the conditions of the cross-border merger. Acquiring Company:

Since the Acquiring Company has been incorporated on 12 November 2012 and the first financial year of the Acquiring Company will end on 31 December 2012 this item is not applicable.

Company Ceasing to Exist:

On 31 October 2012 the interim financial statements of the Company Ceasing to Exist were drawn up by the board of directors of the Company Ceasing to Exist.

T. Proposal for the level of compensation of shareholders. No compensation for shareholders that vote against the proposal to effectuate the cross-border merger is proposed, as it is not expected that votes will be cast against this proposal.

U. Annexes. Annexes to these draft terms form an integrated part of this proposal.

Merrill Lynch B.V.

The management board members

A.E. Okobia / J.H.R. Lee

Director A / Director B

Merrill Lynch S.A.

The directors

G.J.A. Fabry / S. Foldberg / M.S. Fitch / J.H.R. Lee / B. W. Morris / B.M. Taylor / R. Blokland

Director / Director / Director / Director / Director / Director / Director

Annex A

- The consolidated text of the articles of association of the Acquiring Company.

ARTICLES OF ASSOCIATION:

1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

Share: a share in the capital of the Company;

Shareholder: a holder of one or more Shares;

General Meeting: the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote and usufructuaries and pledgees with voting rights, or a meeting of Persons with Meeting Right (as the case may be);

Inability: inability (belet) as referred to in Article 2:244 paragraph 4 of the Dutch Civil Code, including the event that the relevant person claims inability for a certain period of time in writing;

Depositary Receipt: a depositary receipt for a Share;

Management Board: the management board of the Company;

Transferees: has the meaning assigned thereto in Article 10.4;

in writing: by letter, telecopier, e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

Company Body: the Management Board or the General Meeting;

Persons with Meeting Right: a Shareholder, a holder of one or more Depositary Receipts with Meeting Right and any usufructuary or pledgee with voting rights in respect of one or more Shares and/or Meeting Right;

Meeting Right: the right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorized in writing, and the other rights designated by law to holders of depositary receipts of shares to which Meeting Right is attached;

Transferor: has the meaning assigned thereto in Article 10.2.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

2. Name and Official Seat.

2.1 The Company's name is:

Merrill Lynch B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Amsterdam, the Netherlands.

3. Objects. The objects of the Company are:

- (a) to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;
 - (b) to finance businesses and companies;
 - (c) to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;
 - (d) to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;
 - (e) to grant guarantees, to bind the company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and for obligations of third parties;
 - (f) to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;
 - (g) to trade in currencies, securities and items of property in general;
 - (h) to develop and trade in patents, trademarks, licenses, know-how and other intellectual and industrial property rights,
- and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

4. Capital.

4.1 The nominal value of each Share equals one United States dollar cent (USD 0.01).

4.2 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

5. Qualitative Obligations. No Share binds any holder thereof to any contractual obligations (verplichtingen van verbintenisrechtelijke aard) other than to pay in that Share in full.

6. Register. The Management Board shall keep a register with the names and addresses of all Shareholders, pledgees, usufructuaries and holders of Depositary Receipts with Meeting Right.

7. Issuance of Shares.

7.1 Shares shall be issued pursuant to a resolution of the General Meeting. The General Meeting may transfer this authority to the Management Board and may also revoke such transfer.

7.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions.

7.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the limitations prescribed by law and subject to Article 7.4.

7.4 Prior to each issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the Company Body competent to issue such Shares.

7.5 The provisions of this Article 7 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but shall not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

7.6 The issue of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

7.7 The full nominal value of each Share must be paid in upon issuance.

8. Own Shares and Reduction of the Issued Capital.

8.1 Subject to approval of the General meeting, fully paid in Shares shall be acquired pursuant to a resolution of the Management Board.

8.2 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital.

9. Transfer of Shares.

9.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

9.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to any Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the provisions of the law.

10. Blocking Clause (approval General Meeting).

10.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 10, unless (i) all Shareholders have approved the contemplated transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder.

10.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (Transferor) shall require the approval of the General Meeting for such transfer. The request for approval shall be made by the Transferor by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Transferor wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

10.3 The Transferor may transfer the total number of Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request within a period of three months after the General Meeting granted the approval requested.

10.4 If:

(a) the General Meeting does not adopt a resolution regarding the request for approval within six weeks after the request has been received by the Management Board; or

(b) the approval has been refused without the General Meeting having informed the Transferor, at the same time as the refusal, of one or more transferees that wish to purchase all the Shares to which the request for approval relates for payment in cash (Transferees),

the approval requested shall be considered to have been granted, in the event mentioned under (a), on the final day of the six week period mentioned under (a).

10.5 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Transferees at a price to be mutually agreed between the Transferor and the Transferees or to be set or mutually agreed by one or more experts appointed by them. If the Transferor and the Transferees do not reach agreement on the price or the expert or experts to be appointed, as the case may be, the price shall be determined by one or more independent experts to be appointed at the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. An appointed expert shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in determining the price.

10.6 Within one month of the price being determined, the Transferees must give notice to the Management Board of the number of Shares to which the request for approval relates that they wish to purchase. A Transferee who fails to submit such notice within said term shall no longer be regarded as a Transferee. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, a Transferee can only withdraw the request to purchase with the consent of the other Transferees.

10.7 The Transferor may withdraw within one month after the day of being informed to which Transferee or Transferees all the Shares to which the request for approval relates can be sold and at what price. The Transferor is obliged to cooperate with the transfer of the Shares within two weeks after lapse of that term. If the Transferor does not withdraw on a timely basis, and does not meet his obligation to transfer within the said term, the Company shall be irrevocably authorized to transfer the Shares to the Transferee or Transferees. If the Management Board proceeds with such transfer, it shall immediately give notice thereof to the Shareholder concerned. If the Company effectuates the transfer, the Company is entitled to accept the purchase price on behalf of the party entitled thereto, under the obligation to forward the purchase price to such party, after deduction of the expenses chargeable to him, as soon as possible but at the latest ten (10) business days after receipt of the bank account number designated by such party for this purpose.

10.8 All notifications and notices referred to in this Article 10 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting shall be made in accordance with the provisions of these Articles of Association.

10.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

(a) the Transferor if he withdraws;

(b) the Transferor for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Transferees, each buyer shall contribute to such costs in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;

(c) the Company, in cases not provided for under (a) or (b).

10.10 The preceding provisions of this Article 10 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

11. Pledge and Usufruct.

11.1 The provisions of Article 9 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares.

11.2 The voting rights attributable to a Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with the approval of the General Meeting and otherwise with due observance of the provisions of the law.

11.3 Any pledgee or usufructuary with voting rights on Shares shall also have Meeting Right. Meeting Right may also be granted to the pledgee or usufructuary without voting rights on Shares with the approval of the General Meeting and otherwise with due observance of the provisions of the law.

12. Depositary Receipts.

12.1 The General Meeting has the authority to attach Meeting Right to Depositary Receipts. The General Meeting also has the authority to deprive Depositary Receipts of Meeting Right, provided that this authority has been reserved at the time the Meeting Right is attached, or with the consent of the relevant Depositary Receipts holder(s).

12.2 The transfer of a Depositary Receipt shall require a deed for that purpose to which those involved in the transfer shall be parties.

12.3 Unless the Company itself is party to the legal act, the Meeting Right attached to a Depositary Receipt can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the provisions of the law.

13. Management Board Members.

13.1 The Management Board shall consist of one or more members A and one or more members B. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

13.2 Management Board members are appointed by the General Meeting and will be designated as a Management Board member A or a Management Board member B.

13.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time.

13.4 The authority to establish a remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

14. Duties and Decision-making of the Management Board.

14.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company. In performing their duties the Management Board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it.

14.2 Each Management Board member may cast one vote in the Management Board.

14.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast. Each Management Board member A is entitled to cast a number of votes that equals as many votes as the number of Management Board members B present or represented at the meeting and vice versa. If there is a tie in voting, the decision shall be referred to the General Meeting.

14.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

14.5 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

14.6 A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the decision shall be taken by the Management Board subject to the approval of the General Meeting.

15. Approval of Management Board Resolutions.

15.1 The General Meeting may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.2 A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a direct or indirect personal conflict of interest between one or more Management Board members and the Company and the enterprise connected with it shall be subject to the approval of the General Meeting.

15.3 The Management Board may enter into the legal acts referred in Article 2:204 of the Dutch Civil Code without the prior approval of the General Meeting.

15.4 The absence of approval by the General Meeting of a resolution as referred to in this Article 15 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

16. Representation.

16.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member A acting jointly with a Management Board member B shall also be authorized to represent the Company.

16.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, indicating the scope of their power to represent the Company.

17. Vacancy or Inability of the Management Board Members.

17.1 If a seat is vacant on the Management Board (ontstentenis) or upon the Inability of a Management Board member, the remaining Management Board members shall be temporarily entrusted with the management of the Company, provided that at least one member A and one member B are not absent or prevented from performing their duties.

17.2 If in case of a vacancy or Inability no persons are temporarily entrusted with the management of the Company pursuant to Article 17.1, the person or persons appointed for that purpose by the General Meeting, shall be temporarily entrusted with the management of the Company.

18. Financial Year and Annual Accounts.

18.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

18.2 Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this period is extended by the General Meeting by not more than six months, the Management Board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's office.

18.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders, unless Article 2:396, paragraph 7 or Article 2:403 of the Dutch Civil Code applies to the Company.

18.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

18.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

18.6 The Company may, and if the law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

18.7 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

18.8 The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

18.9 When each Shareholder is also a Management Board member, the signing of the annual accounts by all Management Board members shall also constitute the adoption of such accounts, provided that all Persons with Meeting Right have been given the opportunity to inspect the prepared annual accounts and have consented to this manner of adopting the annual accounts. The adoption referred to in the previous sentence shall constitute a discharge of the Management Board members.

19. Profits and Distributions.

19.1 The allocation of profits accrued in a financial year shall be determined by the General Meeting. If the General Meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at the latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

19.2 The General Meeting has the authority to make distributions. If the Company is required by law to maintain reserves, this authority only applies to the extent that the equity exceeds these reserves. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.

20. General Meetings.

20.1 Unless the annual accounts are adopted in accordance with Article 18.9, at least one General Meeting, the annual General Meeting, shall be held or at least once a decision shall be made in accordance with Article 26 during each financial year.

20.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

20.3 One or more Persons with Meeting Right representing individually or jointly at least one per cent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board in writing to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not sufficiently taken such action that the meeting can be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

21. Notice and Venue of Meetings.

21.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board. Notice of General Meetings may also be given by persons to whom voting rights to Shares accrue, representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital.

21.2 Notice of the meeting shall be given at least eight days before the day of the meeting.

21.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed.

21.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Persons with Meeting Right who individually or jointly represent at least one per cent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

21.5 The notice of the meeting shall be sent by letters to the addresses of the Persons with Meeting Right, shown in the register referred to in Article 6. Persons with Meeting Right may be sent notice of the meeting by means of a legible and reproducible message electronically sent to the address stated by them for this purpose to the Company.

21.6 General Meetings are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings may also be held elsewhere, provided that all Persons with Meeting Right have consented to the place of the meeting and prior to the decision-making process, the Management Board members have been given the opportunity to render advice.

22. Admittance and Meeting Right.

22.1 Each Person with Meeting Right shall be entitled to attend any General Meeting, to address that meeting and, if the voting rights accrue to him, to exercise his voting rights. Persons with Meeting Right may be represented in a General meeting by a proxy authorized in writing.

22.2 At a meeting, each Person with Meeting Right or his representative must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

22.3 The Management Board members shall have the right to give advice in the General Meetings.

22.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

23. Chairperson and Secretary of the Meeting.

23.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

23.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

24. Minutes and Recording of Shareholders' Resolutions.

24.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

24.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting or the chairperson's representative shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's office for inspection by the Persons with Meeting Right. Each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records upon request.

25. Resolutions.

25.1 Each Share confers the right to cast one vote.

25.2 To the extent that the law or these Articles of Association do not require a qualified majority, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast.

25.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

25.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions by the General Meeting may only be adopted in a meeting if all Persons with Meeting Right have consented to the decision-making process taking place and, prior to the decision-making process, Management Board members have been given the opportunity to render advice.

25.5 No voting rights may be exercised in the General Meeting for any Share held by the Company or a subsidiary, nor for any Share for which the Company or a subsidiary holds the depositary receipts. However, pledgees and usufructuaries of Shares owned by the Company or a subsidiary are not excluded from exercising the voting rights, if the right of pledge or the usufruct was created before the Share was owned by the Company or such subsidiary. The Company or a subsidiary may not exercise voting rights for a Share in which it holds a right of pledge or a usufruct.

26. Resolutions without holding Meetings.

26.1 Shareholders resolutions may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all Persons with Meeting Right have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, Management Board members shall be given the opportunity to render advice.

26.2 For the purposes of Article 26.1 the requirement of votes to be cast in writing shall also be met in case the manner in which each vote is cast is indicated in a resolution in writing or is recorded electronically and such resolution is signed by all Persons with Meeting Right.

26.3 As soon as the Management Board is acquainted with the resolution, it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 24.2.

27. Amendment of the Articles of Association. The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, this must be stated in the notice of such meeting. Simultaneously, a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's office for inspection by the Persons with Meeting Right, until the end of the meeting.

28. Dissolution and Liquidation.

28.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting this must be stated in the notice of such meeting.

28.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

28.3 During liquidation, to the extent possible, the provisions of these Articles of Association shall continue to apply.

28.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

29. Transitory provision conflict of interest.

29.1 Until the Wet van 6 juni 2011 tot wijziging van boek 2 van het Burgerlijk Wetboek in verband met de aanpassing van regels over bestuur en toezicht in naamloze en besloten vennootschappen (State Gazette 2011, 275) has come into full force and effect a third paragraph shall be added to Article 16 which shall read as follows:

"16.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 16.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, without prejudice to the provisions of Article 15.2."

29.2 This Article and its heading shall cease to exist upon the coming into full force and effect of the legislative proposal mentioned in Article 29.1 above.

30. First Financial Year.

The first financial year of the Company shall end on the thirty-first day of December two thousand and twelve. This article and its heading shall cease to exist after the end of the first financial year.

Annex B

- Auditor's Statement (Section 2:328 paragraph 1 second sentence Dutch Civil Code).

Independent Auditor's report pursuant to section 2:328, subsection 1 second sentence of the Dutch Civil Code

Introduction

We have read the contents of the attached common draft terms of cross-border merger dated November 16, 2012 between Merrill Lynch B.V., Amsterdam, the Netherlands (acquiring company) and Merrill Lynch S.A., Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (company ceasing to exist). Management of both companies is responsible for this proposal, which is initialled by us for identification purposes. Our responsibility is to express an opinion on the shareholders' equity of the company ceasing to exist as referred to in Section 2:328, subsection 1 second sentence of the Dutch Civil Code.

Scope

We conducted our audit in accordance with Dutch law, including the Dutch standards on Auditing. This requires that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the shareholders' equity of the company ceasing to exist, as at October 31, 2012, on the basis of valuation methods generally accepted in the Netherlands, at least corresponds to the nominal paid-up amount on the aggregate number of shares to be acquired by its shareholders under the merger.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Independent Auditor's report pursuant to section 2:328, subsection 1 second sentence of the Dutch Civil Code, continued

Opinion

In our opinion the shareholders' equity of the company ceasing to exist, as at October 31, 2012, on the basis of valuation methods generally accepted in the Netherlands, at least corresponds to the nominal paid-up amount on the aggregate number of shares to be acquired by its shareholders under the merger of USD 65.-.

Other matters - Restriction of use (and distribution)

The merger proposal and our auditors' report thereon are intended solely for specific users and are not suitable for other purposes.

Amsterdam, November 16, 2012.

R. Harmzen RA / Signature.

Version française

PROJET COMMUN DE FUSION TRANS FRONTALIERE

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU ORGANES ADMINISTRATIFS DE:

(1) Merrill Lynch B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Amsterdam, les Pays-Bas et dont l'adresse est situé au Amstelplein 1, Rembrandt Tower 11^e étage, 1096 HA Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 56457103 (la Société Absorbante); et

(2) Merrill Lynch S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 39046 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnant),

ATTENDU QUE:

(i) Merrill Lynch International Holdings Inc. (MLIH) et Merrill Lynch Corporate Services Limited (MLCSL), sont les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée (les Actionnaires);

(ii) aucune des Sociétés Fusionnant n'a de conseil de surveillance;

(iii) les Sociétés Fusionnant ne sont pas dissoutes ou déclarées en faillite, ni ne sont en cessation de paiement;

(iv) aucune des Sociétés Fusionnant n'a de conseil d'entreprise ni de syndicat dont les membres seraient des employés des Sociétés Fusionnant ou de leurs filiales;

(v) aucun titre autres que des actions confère des droits de vote à l'assemblée générale ou à tout autre organe de la Société Absorbée.

SUGGERE D'EFFECTUER UNE FUSION TRANS FRONTALIERE selon le sens défini dans la Directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux et dans les différentes lois nationales applicables aux Sociétés Fusionnant, à la suite de ladite fusion:

- la Société Absorbée cessera d'exister; et

- la Société Absorbante acquerra le passif et l'actif de la Société Absorbée selon un titre de succession universel,

Au regard de l'impôt sur le revenu fédéral américain, cette fusion est destiné à constituer une réorganisation au sens de la Section 368 (a)(1)(F) de l'Internal Revenue Code américain de 1986, tel que modifié. Les parties à ce projet commun de fusion transfrontalière adoptent ce projet commun de fusion transfrontalière comme un «plan de réorganisation» au sens des Articles 1.368-2(g) et 1.368-3(a) sur les règlements du trésor américain. Les Sociétés Fusionnant seront chacune une partie à la réorganisation au sens de l'Article 368(b) de l'Internai Revenue Code américain de 1986, tel que modifié.

ETANT ENTENDU que le présent projet commun de fusion transfrontalière est rédigé en anglais et en français et qu'en cas de divergence entre les différentes versions, la version anglaise fera foi.

Les mentions spécifiques devant figurer dans le projet de fusion conformément aux Articles 2:312 paragraphe 2, 2:326 et 2:333d du Code Civil néerlandais et les Articles 261(2) and 278 de la Loi Luxembourgeoise de 1915 sur les Sociétés Commerciales sont les suivantes:

A. Forme de sociétés, Nom et Siège des Sociétés Fusionnant.

(i) Merrill Lynch B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Amsterdam, les Pays-Bas.

(ii) Merrill Lynch S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

B. Statuts de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés du fait de la fusion. Les statuts de la Société Absorbante ont été rédigés suivant l'acte de constitution adopté le 12 novembre 2012 devant G.M. Portier, notaire qui officie à Amsterdam, les Pays-Bas. La version consolidée des statuts de la Société Absorbante est jointe au présent projet de fusion en Annexe A.

C. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés avant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard. Puisqu'il n'y a pas d'actions auxquelles sont liés des droits spéciaux, ni de personne, autre que les actionnaires, ayant des droits spécifiques envers la Société Absorbée, aucun droit particulier ni compensation ne sera accordé à quiconque par la Société Absorbante.

D. Avantages particuliers attribués aux experts et aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnant. Aucun.

E. Modification envisagée de la composition du directoire de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière. Aucune modification de la composition du conseil d'administration n'est prévue après la fusion transfrontalière.

La composition actuelle est la suivante:

- Mr. A.E. Okobia (Administrateur A); et
- Mr. J.H.R. Lee (Administrateur B).

F. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir du 1 janvier 2013. Le dernier exercice social de la Société Absorbée prendra dès lors fin le 31 décembre 2012.

G. Modalités de remise des actions. L'attribution des actions nominatives de la Société Absorbante aux Actionnaires dans le cadre de la mise en exécution de la fusion, sera inscrite au registre des actionnaires de la Société Absorbante.

H. Continuation ou cessation des activités. La Société Absorbante continuera les activités de la Société Absorbée.

I. Approbation du projet de fusion par les sociétés. La résolution approuvant la fusion transfrontalière conformément au projet de fusion transfrontalière n'est soumise ni à l'approbation des Sociétés Fusionnant (autre que les assemblées générales des Sociétés Fusionnant) ni à l'approbation de tiers.

J. Le taux de change des actions. Pour chaque action dans le capital de la Société Absorbée détenue par un actionnaire de la Société Absorbée avant l'exécution de la fusion, l'actionnaire concerné de la Société Absorbée va acquérir une action dans le capital de la Société Absorbante ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01).

K. Date à partir de laquelle les actionnaires de la Société Absorbée se partageront les bénéfices de la Société Absorbante. À compter de la date à laquelle la fusion prend effet, les actionnaires de la Société Absorbante se partageront les bénéfices de la Société Absorbée au prorata de la valeur nominale totale de actions qu'ils détiennent.

L. Actions devant être annulées conformément à l'Article 2:325 alinéa 3 du Code civil néerlandais. Ce point ne s'applique pas.

M. Conséquences pour les détenteurs d'actions sans droit de vote ou d'actions sans participation au bénéfice. Comme il n'y a pas de telles actions en circulation, ce point ne s'applique pas.

N. Le rapport d'audit sur le taux de change proposé. Harmzen Accountants & Consultants a publié un rapport tel que visé à l'Article 2:328 paragraphe 1 deuxième phrase du code civil néerlandais. Ce rapport est annexé au projet de fusion en Annexe B. Avec le consentement de tous les actionnaires, le rapport d'audit tel que visé à l'Article 2:328 paragraphe 1 deuxième phrase du code civil néerlandais et à l'Article 266 de la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales est renoncé. Le consentement des actionnaires résulte des déclarations de consentement.

O. Effet de la fusion sur les biens et les réserves distribuables de la Société Absorbante. Il n'y a pas de biens répertoriés dans les livres et comptes de la Société Absorbée. A la suite de la fusion, aucun bien ne sera créé. Les réserves distribuables (la réserve de prime d'émission) de la Société Absorbante seront majorées de la valeur nette des actifs, passifs et des relations juridiques devant être transférés à la Société Absorbante lorsque la fusion prendra effet.

P. Effets probables sur l'emploi. La fusion transfrontalière n'aura aucune répercussion sur l'emploi puisque les Sociétés Fusionnant n'ont pas d'employés.

Q. Procédures relatives à l'implication des travailleurs. Puisqu'aucune des Sociétés Fusionnant n'est soumise aux lois nationales concernant la participation des travailleurs de l'Etat Membre de l'Union Européenne dans lequel son siège social est établi, la Société Absorbante n'est pas tenue de rédiger une convention de participation des travailleurs telle que définie à l'Article 2:333k du Code Civil néerlandais.

R. Informations concernant l'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée absorbés par la Société Absorbante. L'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée absorbés par la Société Absorbante a été réalisée le 31 octobre 2012 selon la méthode de l'actif net comptable pour l'actif immobilisé et sur base de la valeur nominale pour l'autre actif et le passif.

S. Date des derniers comptes annuels adoptés ou du bilan intermédiaire utilisés pour définir les conditions de la fusion transfrontalière. Société Absorbante:

Comme la Société Absorbante a été constituée le 12 novembre 2012 et que le premier exercice social de la Société Absorbante s'achèvera le 31 décembre 2012, ce point n'est pas applicable.

Société Absorbée:

Le 31 octobre 2012, le bilan intermédiaire de la Société Absorbée a été établi par le conseil d'administration de la Société Absorbée.

T. Proposition relative au niveau de compensation des actionnaires. Aucune compensation n'est prévue pour les actionnaires qui voteraient contre le projet de fusion transfrontalière puisqu'aucun vote contre n'est attendu.

U. Annexes. Les Annexes au présent projet de fusion forment partie intégrante du document.

Annexe A

- Les statuts coordonnés de la Société Absorbante.

STATUTS:

1. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts on entend par:

part sociale: une part dans le capital de la société;

associé: un détenteur d'une ou de plusieurs parts sociales;

assemblée générale: l'organe social se composant d'associés ayant droit de vote et d'usufruitiers et de créanciers gagistes à qui revient le droit de vote sur des parts sociales, ou une réunion de personnes ayant droit d'accès à l'assemblée (selon le cas);

empêchement: empêchement tel que visé aux article 244, paragraphe 4 du Livre 2 du Code civil néerlandais, y compris la situation où la personne concernée a indiqué par écrit qu'il est question d'empêchement sur une certaine période;

certificat: un certificat d'une part sociale;

direction: la gérance de la société;

candidats: ce terme à la signification qui lui est attribuée à l'article 10.4;

par écrit par courrier postal, télécopie, courrier électronique ou par message lisible et reproductible envoyé d'une autre manière par voie électronique, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec suffisamment de certitude;

organe social: la direction ou l'assemblée générale;

personne ayant droit d'accès à l'assemblée: un associé, un détenteur d'un ou de plusieurs certificats auxquels est rattaché un droit d'accès à l'assemblée, et un usufruitier ou un créancier gagiste à qui revient le droit de vote sur une ou plusieurs parts sociales et/ou le droit d'accès à l'assemblée;

droit d'accès à l'assemblée: le droit d'assister à l'assemblée générale en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire investi d'un pouvoir écrit, et d'y prendre la parole ainsi que les autres droits que la loi reconnaît aux détenteurs de certificats auxquels est rattaché un droit d'accès à l'assemblée;

demandeur: ce terme à la signification qui lui est attribuée à l'article 10.2.

1.2 Sauf preuve du contraire, les renvois à des articles font référence à des articles des présents statuts.

2. Dénomination et Siège.

2.1 La société prend la dénomination:

Merrill Lynch B.V.

2.2 La société a son siège à Amsterdam, les Pays-Bas.

3. Objet.

La société a pour objet

(a) la constitution, la participation de quelque façon que ce soit, la gestion et le contrôle d'entreprises et de sociétés,

(b) le financement d'entreprises et de sociétés;

(c) l'emprunt, le prêt et l'appel de fonds, y compris l'émission d'obligations, billets à ordre ou autres titres ou preuve d'endettement ainsi que la conclusion de contrats relatifs aux activités susmentionnées

(d) le conseil et prestation de services aux entreprises et sociétés avec lesquelles la société forme un groupe et aux tiers;

(e) l'octroi de garanties et l'engagement de la société et le nantissement de ses actifs pour les obligations des entreprises et sociétés avec lesquelles la société forme un groupe et celles des tiers;

(f) l'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de biens enregistrés/déposés et objets de propriété en général;

(g) le commerce de devises, titres et objets de propriété en général;

(h) le développement et le commerce de brevets, marques, licences, know how, et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle

et tout ce qui se rapporte à ce qui précède ou peut en favoriser la réalisation, le tout au sens le plus large du terme.

4. Capital.

4.1 Le montant nominal de chacune des parts sociales s'élève à un cent (0,01 Cent).

4.2 Toutes les parts sociales sont nominatives. Il n'est pas délivré de titres représentatifs de parts sociales.

5. Obligations qualitatives. Des obligations relevant du droit des obligations autres que celle de libération intégrale ne sont pas rattachées à la détention de parts sociales.

6. Registre. La direction tient un registre où figurent les noms et adresses de tous les associés, créanciers gagistes, usufruitiers et détenteurs de certificats auxquels est rattaché un droit d'accès à l'assemblée.

7. Emission de parts sociales.

7.1 L'émission de parts sociales intervient en vertu d'une décision de l'assemblée générale. L'assemblée générale peut transférer le pouvoir qui lui est conféré à cet effet, à la direction et peut révoquer ce transfert.

7.2 La décision portant émission de parts sociales fixe le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

7.3 A l'émission de parts sociales, chaque associé a un droit préférentiel de souscription au prorata du montant nominal total de ses parts sociales, sous réserve des limitations légales et des dispositions de l'article 7.4.

7.4 Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou exclu, à chaque fois pour une seule émission, par décision de l'organe social habilité à décider l'émission.

7.5 Les dispositions énoncées ci-devant au présent article 7 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription de parts sociales, mais ne sont pas applicables à l'émission de parts sociales à une personne qui exerce un droit de souscription de parts sociales déjà acquis précédemment.

7.6 L'émission d'une part sociale est subordonnée, en outre, à la passation en présence d'un notaire ayant résidence aux Pays-Bas d'un acte destiné à cet effet, acte auquel les intéressés sont partie.

7.7 L'intégralité du montant nominal doit être libérée sur chaque part sociale à la date de son émission.

8. Propres parts sociales et Diminution de capital.

8.1 L'acquisition de propres parts sociales entièrement libérées ou de certificats intervient en vertu d'une décision de la direction approuvée par l'assemblée générale.

8.2 L'assemblée générale peut décider de diminuer le capital souscrit de la société.

9. Cession de parts sociales.

9.1 La cession d'une part sociale est subordonnée à la passation en présence d'un notaire ayant résidence aux Pays-Bas d'un acte destiné à cet effet, acte auquel les intéressés sont partie.

9.2 Sauf dans le cas où la société serait elle-même partie à l'acte juridique, les droits rattachés à une part sociale ne peuvent être exercés qu'après reconnaissance de l'acte juridique par la société ou signification de l'acte à la société, conformément aux dispositions légales.

10. Réglementation de blocage (approbation de l'assemblée générale).

10.1 Une cession d'une ou de plusieurs parts sociales ne peut intervenir qu'en considération des dispositions figurant ci-après au présent article 10, à moins que (i) tous les associés aient approuvé par écrit la cession envisagée, laquelle approbation est alors valable sur une période de trois mois, ou (ii) l'associé concerné soit tenu en vertu de la loi de céder ses parts sociales à un précédent associé.

10.2 Un associé qui souhaite céder une ou plusieurs parts sociales (le «demandeur»), a besoin pour ce faire de l'approbation de l'assemblée générale. La demande d'approbation est faite au moyen d'une notification adressée à la direction, avec mention du nombre de parts sociales que le demandeur souhaite céder et du nom de la ou des personnes à qui il souhaite céder ces parts sociales. La direction est tenue de convoquer une assemblée générale appelée à traiter la demande d'approbation et de la faire se tenir dans les six semaines suivant réception de la demande. La convocation à l'assemblée mentionne le contenu de la demande.

10.3 Si l'assemblée générale donne l'approbation demandée, le demandeur est autorisé à céder librement dans les trois mois qui suivent les parts sociales en question, et non pas seulement une partie de celles-ci, à la personne ou aux personnes qui étaient désignées nommément à cet effet dans la demande d'approbation.

10.4 Si:

(a) aucune décision n'a été prise par l'assemblée générale en ce qui concerne la demande d'approbation dans les six semaines suivant la date de réception de la demande par la direction; ou

(b) l'approbation demandée a été refusée sans que l'assemblée générale n'indique au demandeur, en même temps que son refus, le nom d'une ou de plusieurs personnes qui sont prêtes à acheter contre paiement comptant la totalité des parts sociales auxquelles se réfère la demande d'approbation (les «candidats»),

l'approbation demandée est réputée avoir été donnée et ce, dans le cas mentionné à la lettre (a), le dernier jour du délai de six semaines qui y est cité.

10.5 Les parts sociales auxquelles se réfère la demande d'approbation, peuvent être achetées par les candidats à un prix qui sera fixé d'un commun accord par le demandeur et les candidats ou fixé ou approuvé mutuellement par un ou plusieurs experts à désigner par eux. Si le demandeur et les candidats ne parviennent pas à un accord sur le prix ou sur l'expert ou les experts à nommer, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants, à nommer à la demande d'une ou de plusieurs parties concernées par le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie auprès de laquelle la société a été immatriculée au Registre du Commerce. Si un expert a été désigné, ce dernier est autorisé à consulter tous les livres et documents de la société et à obtenir tous les renseignements dont la connaissance est utile à sa fixation du prix.

10.6 Les candidats sont tenus de communiquer à la direction dans un délai d'un mois suivant la fixation du prix le nombre de parts sociales auxquelles se réfère la demande, qu'ils souhaitent acheter. Un candidat dont cette communication n'a pas été reçue dans le délai susvisé, n'est plus considéré comme candidat. Après la communication visée à la phrase précédente, un candidat ne peut se désister de la demande d'achat qu'avec l'approbation des autres candidats.

10.7 Le demandeur est habilité à se désister dans le délai d'un mois suivant la date à laquelle auront été portés à sa connaissance le nom du ou des candidats à qui il peut vendre la totalité des parts sociales auxquelles se réfère la demande d'approbation, et le prix. Le demandeur est tenu d'apporter dans les deux semaines suivant l'expiration de ce délai son concours à la cession des parts sociales. Si le demandeur ne se désiste pas à temps et n'honore pas son obligation de cession dans le délai imparti, la société est irrévocablement autorisée à céder lesdites parts sociales au(x) candidat(s). Si la direction procède à la cession, elle en informe immédiatement l'associé concerné. Si la société réalise la cession, la société est habilitée au nom de l'ayant droit à recouvrer le prix de vente, à charge pour elle de le reverser à l'ayant droit dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les dix (10) jours ouvrés suivant réception du numéro de compte indiqué par l'ayant droit, après déduction des frais s'inscrivant à la charge de celui-ci.

10.8 Toutes les notifications et communications visées au présent article 10 doivent intervenir par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation à l'assemblée générale s'effectue conformément aux dispositions prévues aux présents statuts.

10.9 Tous les frais qui sont liés à la nomination d'experts et à leur fixation du prix sont supportés par:

- (a) le demandeur, si ce dernier se désiste;
- (b) le demandeur pour moitié et les acquéreurs pour l'autre moitié, si les parts sociales ont été achetées par des candidats, étant entendu que chaque acquéreur contribue aux frais au prorata du nombre de parts sociales qu'il achète;
- (c) la société dans des cas non visés à la lettre (a) ou (b).

10.10 Les précédents paragraphes du présent article 10 sont applicables par analogie à l'égard de droits de souscription de parts sociales et de droits préférentiels de souscription.

11. Droit de gage et Usufruit.

11.1 Les dispositions de l'article 9 s'appliquent par analogie à la constitution d'un droit de gage sur des parts sociales et à la constitution ou à la cession d'un usufruit sur des parts sociales.

11.2 Le droit de vote sur une part sociale peut être attribué à l'usufruitier ou au créancier gagiste avec l'approbation de l'assemblée générale et, en outre, en considération des dispositions légales.

11.3 Le créancier gagiste ou l'usufruitier ayant droit de vote a également un droit d'accès à l'assemblée. Le droit d'accès à l'assemblée peut être attribué à l'usufruitier ou au créancier gagiste dépourvu du droit de vote avec l'approbation de l'assemblée générale et, en outre, en considération des dispositions légales.

12. Certificats.

12.1 L'assemblée générale est habilitée à rattacher un droit d'accès à l'assemblée à des certificats. En outre, l'assemblée générale est habilitée à retirer le droit d'accès à l'assemblée à des certificats, à condition de s'être réservé ce pouvoir à l'attribution du droit d'accès à l'assemblée ou avec le consentement du ou des détenteur(s) des certificats concernés.

12.2 La cession d'un certificat est subordonnée à la passation d'un acte destiné à cet effet, acte auquel les intéressés sont partie.

12.3 Sauf dans le cas où la société serait elle-même partie à l'acte juridique, le droit d'accès à l'assemblée rattaché à un certificat ne peut être exercé qu'après reconnaissance de l'acte juridique par la société ou signification de l'acte à la société, conformément aux dispositions légales.

13. Directeurs.

13.1 La direction se compose d'un ou de plusieurs directeurs A et un ou plusieurs directeurs B. Le nombre des directeurs sera déterminé par l'assemblée générale. Des personnes physiques tout comme des personnes morales peuvent être directeurs.

13.2 Les directeurs sont nommés par l'assemblée générale et seront désignés comme directeurs A ou directeurs B.

13.3 Chaque directeur peut être suspendu et révoqué à tout instant par l'assemblée générale.

13.4 Le pouvoir de fixer une rémunération et d'autres conditions de travail pour des directeurs revient à l'assemblée générale.

14. Mission et Prise de décisions de la direction.

14.1 La direction est chargée de gérer la société. Lors de l'accomplissement de leur mission, les directeurs se règlent sur l'intérêt de la société et de l'entreprise qui s'y rattache.

14.2 Au sein de la direction, chaque directeur exprime un suffrage.

14.3 Toutes les décisions de la direction sont prises à plus de la moitié des suffrages exprimés. Chaque directeur A pourra exprimer un nombre de voix égal au nombre de directeurs B présents ou représentés à la réunion et vice versa. En cas d'égalité de voix, la décision sera renvoyée devant l'assemblée générale.

14.4 Les décisions de la direction peuvent aussi être prises hors assemblée, par écrit ou d'une autre manière, à condition que la proposition concernée ait été présentée à tous les directeurs en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à ce processus décisionnel.

14.5 La direction peut établir des règles plus détaillées concernant sa prise de décisions et son mode opératoire. Dans ce cadre, la direction peut définir notamment quelle mission sera confiée plus particulièrement à chaque directeur. L'assemblée générale peut stipuler que ces règles et la répartition des tâches doivent être consignées par écrit et que ces règles et la répartition des tâches sont subordonnées à son approbation.

14.6 Un directeur ne participe pas aux délibérations et à la prise de décisions, s'il a un intérêt personnel direct ou indirect qui est contraire à l'intérêt de la société et de l'entreprise qui s'y rattache. Dès lors qu'il est question d'un tel intérêt personnel à l'égard de tous les directeurs, la décision est prise par la direction soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15. Approbation des décisions de la direction.

15.1 L'assemblée générale est habilitée à subordonner des décisions de la direction à son approbation. Ces décisions doivent être clairement définies et communiquées par écrit à la direction.

15.2 Une décision de la direction visant à accomplir un acte juridique à l'égard duquel un ou plusieurs directeurs ont un intérêt personnel direct ou indirect qui est contraire à l'intérêt de la société et de l'entreprise qui s'y rattache, est subordonnée à l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 La direction peut accomplir les actes juridiques visés à l'article 204 du Livre 2 du Code civil néerlandais sans l'approbation préalable de l'assemblée générale.

15.4 L'absence d'approbation de l'assemblée générale pour une décision telle que visée au présent article 15 n'affecte en rien le pouvoir de représentation de la direction ou des directeurs.

16. Représentation.

16.1 La direction est habilitée à représenter la société. Le pouvoir de représentation revient également à chaque directeur A agissant conjointement avec un directeur B.

16.2 La direction peut engager des cadres investis d'un pouvoir de représentation général ou limité.

Chacun d'eux représente la société en considération de la limitation imposée à son pouvoir. Les titres et les qualités de ces cadres sont définis par la direction. Ces cadres peuvent être inscrits au Registre du Commerce, avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation.

17. Absence ou empêchement d'un directeur.

17.1 En cas d'absence ou d'empêchement d'un directeur, les directeurs restants sont chargés temporairement de gérer la société, à condition qu'au moins un directeur A et un directeur B soient présents et ne soient pas empêchés d'accomplir leurs fonctions.

17.2 Si en cas de vacance ou d'incapacité, la gérance n'a pas été temporairement confiée à aucune personne en vertu de l'article 17.1, la gérance de la Société sera temporairement confiée à la personne ou aux personnes nommées à cet effet par l'assemblée générale.

18. Exercice social et Comptes annuels.

18.1 L'exercice comptable de la société correspond à l'année civile.

18.2 Chaque année, dans les cinq mois suivant la clôture de l'exercice social, sous réserve d'une prolongation de ce délai d'un maximum de six mois par l'assemblée générale en raison de circonstances particulières, la direction établit des comptes annuels et les met dans les bureaux de la société à la disposition des associés qui peuvent les consulter.

18.3 Dans ce délai, la direction met également le rapport de gestion à la disposition des associés qui peuvent le consulter, à moins que l'article 396, paragraphe 7 ou l'article 403 du Livre 2 du Code civil néerlandais ne soit applicable à la société.

18.4 Les comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

18.5 Les comptes annuels sont signés par les directeurs. Si la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux fait défaut, il en est fait mention avec indication du motif.

18.7 La société peut donner et, si elle y est tenue légalement, donnera mission à un cabinet comptable de vérifier les comptes annuels. L'assemblée générale est habilitée à confier cette mission.

18.8 L'assemblée générale arrête les comptes annuels.

18.9 L'assemblée générale peut octroyer quitus sans ou sous réserve aux directeurs pour la gestion effectuée.

18.10 Si tous les associés sont également directeurs, la signature des comptes annuels par tous les directeurs vaut également arrêté desdits comptes, à condition que toutes les personnes ayant droit d'accès à l'assemblée aient eu l'occasion de prendre connaissance des comptes annuels établis et aient consenti à ce mode d'arrêté des comptes. L'arrêté des comptes visé à la phrase précédente a également pour effet d'octroyer quitus aux directeurs.

19. Bénéfice et Distributions de dividendes.

19.1 L'assemblée générale est habilitée à affecter le bénéfice qui a été déterminé par arrêté des comptes annuels. Si l'assemblée générale ne prend pas préalablement à ou au plus tard immédiatement après la décision visant à arrêter les comptes annuels une décision portant affectation du bénéfice, le bénéfice sera affecté aux réserves.

19.2 L'assemblée générale est habilitée à décider de distribuer des dividendes. Si la société doit constituer des réserves légales, ce pouvoir est valable exclusivement si les capitaux propres sont supérieurs auxdites réserves. Une décision de l'assemblée générale portant distribution de dividendes est dénuée de conséquences tant que la direction n'a pas donné son approbation. La direction n'est autorisée à refuser cette approbation que si elle sait ou doit raisonnablement prévoir que la société ne pourra pas continuer après la distribution de dividendes à payer ses dettes exigibles.

20. Assemblée générale.

20.1 A moins que les comptes annuels soient arrêtés conformément aux dispositions de l'article 18.9, une assemblée générale au minimum, l'assemblée annuelle, est tenue au cours de chaque exercice social, ou des décisions sont prises au moins une fois conformément à l'article 26.

20.2 D'autres assemblées générales sont tenues aussi souvent que la direction le juge nécessaire.

20.3 Une ou plusieurs personnes ayant droit d'accès à l'assemblée, qui représentent seule ou conjointement au moins un centième du capital souscrit de la société, peuvent demander par écrit à la direction de convoquer une assemblée générale, en mentionnant précisément les sujets à traiter. Dans le cas où la direction n'aurait pas pris des mesures suffisantes pour que l'assemblée puisse être tenue dans les quatre semaines suivant réception de la demande, les demandeurs sont habilités à convoquer eux-mêmes l'assemblée.

21. Convocation et lieu.

21.1 Les assemblées générales sont convoquées par la direction. En outre, des assemblées générales peuvent être convoquées par des personnes investies de droits de vote sur des parts sociales, représentant conjointement au moins la moitié du capital souscrit de la société.

21.2 La convocation est adressée au plus tard le huitième jour précédant la date de l'assemblée.

21.3 La convocation mentionne les sujets à traiter.

21.4 Un sujet dont le traitement a été demandé par écrit au plus tard trente jours avant la date de l'assemblée par une ou plusieurs personnes ayant droit d'accès à l'assemblée, représentant seule ou conjointement au moins un centième du capital souscrit de la société, est repris sur la convocation ou annoncé de la même manière que les autres sujets, à condition qu'aucun intérêt majeur de la société ne s'y oppose.

21.5 La convocation intervient au moyen de lettres de convocation envoyées aux adresses des personnes ayant droit d'accès à l'assemblée, telles que ces dernières sont mentionnées sur le registre visé à l'article 6. Une personne ayant droit d'accès à l'assemblée peut également être convoquée à l'assemblée par un message lisible et reproductible envoyé par voie électronique à l'adresse qu'elle aura portée à cette fin à la connaissance de la société.

21.6 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où la société a son siège statutaire. Des assemblées générales peuvent également être tenues ailleurs, à condition que toutes les personnes ayant droit d'accès à l'assemblée aient consenti au lieu de l'assemblée et que les directeurs aient eu l'occasion d'émettre un avis avant la prise de décisions.

22. Accès et droit d'accès à l'assemblée.

22.1 Chaque personne ayant droit d'accès à l'assemblée est habilitée à assister aux assemblées générales, à y prendre la parole et à exercer le droit de vote, dans la mesure où il lui revient. Des personnes ayant droit d'accès à l'assemblée peuvent se faire représenter en assemblée par un mandataire investi d'un pouvoir écrit.

22.2 Chaque personne ayant droit d'accès à l'assemblée ou son représentant, qui est présent(e) en assemblée, doit signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut stipuler que la liste de présence doit aussi être signée par d'autres personnes qui sont présentes en assemblée.

22.3 Les directeurs ont, en tant que tels, voix consultative dans les assemblées générales.

22.4 Le président de l'assemblée décide de l'admission d'autres personnes à l'assemblée.

23. Président et Secrétaire.

23.2 Le président de une assemblée générale est désigné par les personnes ayant droit de vote qui sont présentes en assemblée, à plus de la moitié des suffrages exprimés. Jusqu'à la date de cette désignation, un directeur fait fonction de président ou, si aucun directeur n'est présent en assemblée, la personne la plus âgée présente en assemblée.

23.3 Le président de l'assemblée désigne un secrétaire pour l'assemblée.

24. Procès-verbaux et registre des décisions des associés.

24.1 Les délibérations d'une assemblée générale font l'objet de procès-verbaux rédigés par le secrétaire de l'assemblée. Les procès-verbaux sont arrêtés par le président et par le secrétaire de l'assemblée et signés par eux en foi de quoi.

24.2 La direction tient registre de toutes les décisions prises par l'assemblée générale. Si la direction n'est pas représentée en assemblée, une copie des décisions prises est fournie à la direction dès que possible après l'assemblée par le président de l'assemblée ou au nom de celui-ci. Le registre est déposé dans les bureaux de la société où il peut être consulté par les personnes ayant droit d'accès à l'assemblée. Une copie ou un extrait du registre est délivré à chacune d'elles sur simple demande.

25. Prise de décisions.

25.1 Chaque part sociale donne droit à un suffrage.

25.2 Dans la mesure où le législateur ou les présents statuts ne prescrivent pas une majorité plus grande, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à plus de la moitié des suffrages exprimés.

25.3 En cas d'égalité des voix, la proposition est rejetée.

25.4 Si les prescriptions fixées par le législateur ou les présents statuts concernant la convocation et la tenue d'assemblées générales n'ont pas été respectées, l'assemblée générale ne peut prendre des décisions valables en assemblée que si toutes les personnes ayant droit d'accès à l'assemblée ont consenti à ce que la prise de décisions ait lieu et que les directeurs aient eu l'occasion d'émettre un avis avant la prise de décisions.

25.5 Aucun suffrage ne peut être exprimé dans l'assemblée générale concernant des parts sociales qui appartiennent à la société ou à une filiale et concernant des parts sociales dont la société ou une filiale détient les certificats. Les détenteurs de droits de gage et d'usufruits sur des parts sociales qui appartiennent à la société à une filiale, ne sont toutefois pas exclus du droit de vote si le droit de gage ou l'usufruit a été constitué avant que la part sociale n'appartienne à la société ou à cette filiale. La société ou une filiale ne peut exprimer aucun suffrage concernant une part sociale sur laquelle elle détient un droit de gage ou un droit d'usufruit.

26. Prise de décisions hors assemblée.

26.1 La prise de décisions d'associés peut intervenir autrement qu'en assemblée, à condition que toutes les personnes ayant droit d'accès à l'assemblée aient consenti par écrit à ce processus décisionnel. Les suffrages sont exprimés par écrit. Les directeurs se voient donner l'occasion d'émettre un avis avant la prise de décisions.

26.2 Concernant l'application de l'article 26.1, il est également satisfait à l'exigence de la forme écrite des suffrages si la décision a été consignée par écrit ou par voie électronique, avec mention de la manière dont chacun vote, et signée par toutes les personnes ayant droit d'accès à l'assemblée.

26.3 Dès que la direction a pris connaissance de la décision, elle en prend note et ajoute ces notes au registre visé à l'article 24.2.

27. Modification des statuts. L'assemblée générale est habilitée à modifier les présents statuts. Dès lors qu'une proposition portant modification des statuts est faite dans une assemblée générale des associés, elle doit toujours être mentionnée sur la convocation à l'assemblée. Une copie de la proposition reprenant littéralement le texte de la modification proposée doit être mise simultanément dans les bureaux de la société à la disposition des personnes ayant droit d'accès à l'assemblée, qui peuvent la consulter jusqu'à l'issue de l'assemblée.

28. Dissolution et Liquidation.

28.1 La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale prise à cet effet. Dès lors qu'une proposition portant dissolution de la société est faite dans une assemblée générale, elle doit être mentionnée sur la convocation à l'assemblée.

28.2 En cas de dissolution de la société en vertu d'une décision de l'assemblée générale, les directeurs sont les liquidateurs des biens de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes à la fonction de liquidateur.

28.3 Les dispositions des présents statuts restent autant que possible en vigueur pendant la liquidation.

28.4 Le solde restant après désintéressement des créanciers de la société dissoute est cédé aux associés au prorata du montant nominal total des parts sociales de chacun.

29. Disposition transitoire relative au conflit d'intérêt.

29.1 Jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi du 6 juin 2011 portant modification du livre 2 du Code civil néerlandais en rapport avec l'application de règles sur la gestion et la surveillance dans les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée, Journal Officiel 2011, 275, il est ajouté à l'article 16 un troisième paragraphe qui est libellé comme suit:

«16.3 Dans tous les cas où la société a un conflit d'intérêt avec un ou plusieurs directeurs, les dispositions de l'article 16.1 restent inchangées et en vigueur, à moins que l'assemblée générale ait désigné une ou plusieurs autres personnes pour représenter la société dans le cas en question ou dans de tels cas, le tout sans préjudice des dispositions de l'article 15.2.»

29.2 Le présent article et son titre deviennent caducs à la date d'entrée en vigueur de la loi visée à l'article 29.1.

30. Premier exercice social. Le premier exercice social de la société prendra fin le trente-et-un décembre deux mille douze. Le présent article et son titre deviennent caducs après la fin du premier exercice social.

Annexe B

- Rapport d'audit (Article 2:328 paragraphe 1 deuxième phrase du code civil néerlandais).

Rapport de l'Auditeur Indépendant conformément à l'Article 2:328, paragraphe 1, deuxième phrase du code civil néerlandais

Introduction

Nous avons étudié le contenu du projet commun de fusion ci-joint daté du 16 novembre 2012 entre Merrill Lynch B.V., Amsterdam, les Pays-Bas (la Société Absorbante) et Merrill Lynch S.A., Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Société Absorbée). Les conseils d'administration des deux sociétés sont responsables de ce projet, qui nous est transmis à des fins de vérification. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur le capital des actionnaires de la Société Absorbée conformément à l'article 2:328, paragraphe 1 seconde phrase du code civil néerlandais.

Champ d'étude

Nous avons porté notre audit en conformité avec la loi néerlandaise, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ceci requiert que nous nous conformions aux règles de déontologie et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance que le capital des actionnaires de la Société Absorbée au 31 octobre 2012, sur base des méthodes d'évaluation généralement acceptées aux Pays-Bas, correspond au moins au montant de la valeur nominale libérée du nombre total d'actions à acquérir par ses actionnaires en accord avec la fusion.

Nous espérons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

De notre avis, le capital des actionnaires de la société Absorbante, au 31 octobre 2012, sur base de méthodes d'évaluation généralement acceptées aux Pays-Bas, correspond au moins au montant de la valeur nominale libérée du nombre total d'actions à acquérir par ses actionnaires en accord avec la fusion, c'est-à-dire USD 65,-

Autres questions - Restriction d'utilisation (et de distribution)

Le projet de fusion et notre rapport d'audit sur celui-ci sont uniquement destinés à des utilisateurs spécifiques et ne conviennent à d'autres fins.

Référence de publication: 2012150441/927.

(120198176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Exchange Participation Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139386/10.

(120184083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Extralux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 11.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139387/9.

(120184443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Flavus 2 Société Civile, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg E 4.663.

Les statuts coordonnés au 17/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25/10/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012139393/12.

(120184646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

Le bilan de la société au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012139390/12.

(120184507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fiduciaire Albert Lamesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 71.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139391/10.

(120184480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fleet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139394/10.

(120183703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fatco, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 99.151.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139399/9.

(120183771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Forbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2012.

Jorge PEREZ LOZANO / Xenia KOTOULA
Manager / Manager

Référence de publication: 2012139397/12.

(120183828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Ferronnerie d'Art Steichen Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9182 Scheidel, 2, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 122.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139400/10.

(120184563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fidepar S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.297.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139401/10.

(120184108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fieldstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.881.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139402/11.

(120184158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fin.Sia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139405/10.

(120183713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.795.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 octobre 2012 que:
- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, GB-LONDON W1U 2NU, a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de CHESTER CLARK LIMITED, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2012139404/16.

(120184076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

First German Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.750.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir Monsieur Gianluigi ZUFFI, a transféré en date du 1^{er} octobre 2012, 9 parts sociales sur les 10 parts sociales qu'il détenait à;

- HANS HOLDINGS ADVISORS LIMITED, dont le siège social se situe Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de British Virgin Islands sous le numéro 1577494.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour *FIRST GERMAN HOLDING S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012139407/17.

(120184046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fleurilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 29, rue Muller Fromes.

R.C.S. Luxembourg B 94.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139408/10.

(120184178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pinxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "PINXTON S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituted by a notarial deed on 9 September 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 617 on 29 November 1996. The articles of associations have been amended for the last time by notarial deed on 3 October 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 291 on 2 February 2012.

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing at B-6743 Buzenol (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To record that the company has only one shareholder.

2) To restate accordingly the articles of association to have a Société Anonyme Unipersonnelle with the following object:

"The object of the Company is the management and the development of its real estate patrimony, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property."

3) To translate the articles of association in English.

4) To accept the resignation of Gabriel EL RHILANI, Paulo DA COSTA and Augustinus Hubertus Martinus RIETER as directors of the company.

5) To accept the resignation of "D.E. Révision" as auditor of the company.

6) To appoint MAPRIMA Luxembourg S.A., as sole director of the company.

7) To appoint CAC Services S.A. as auditor of the company.

8) To transfer the registered office from Luxembourg to Capellen.

9) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to record that the company has only one shareholder.

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, to L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89F.

Third resolution

The general meeting decides to have the articles of association with an English version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding. The general meeting decides accordingly the subsequent amendment of the articles of association of the company in order to have the articles of a Société Anonyme Unipersonnelle.

The articles of association will henceforth have the following wording:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "PINXTON S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Capellen.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the management and the development of its real estate patrimony, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY-SIX EURO AND SIXTY-NINE CENTS (30,986.69.- EUR) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (1,250) shares without designation of par value.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV. - General meeting

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority.

These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the on the 15th day of May at 4 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title V. - Supervision

Art. 14. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto and the law of December 22, 2006."

Fourth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of

- Mr Gabriel EL RHILANI,
- Mr Paulo DA COSTA and
- Mr Augustinus Hubertus Martinus RIETER as directors (respectively A and B) of the company, and to grant them discharge for the exercise of their respective mandates till today.

Fifth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation "D.E. Révision" having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as auditor of the company, and to grant it discharge for the exercise of its mandate till today.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint as sole director, MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89F, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933, the term of its office expiring at the General Meeting of the year 2018.

Seventh resolution

The general meeting resolves to appoint CAC Service S.A., a company having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915, as auditor, the term of its office expiring at the General Meeting of the year 2018.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing party, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quatre septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PINXTON S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée par acte notarié en date du 9 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 617 du 29 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 3 octobre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry STAS, expert comptable, demeurant à B-6743 Buzenol (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

- 1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire.
- 2) Procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle avec l'objet social suivant:

«L'objet de la Société est la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.»

- 3) Traduire les statuts dans une version anglaise.
- 4) Accepter la démission de Gabriel EL RHILANI, Paulo DA COSTA et Augustinus Hubertus Martinus RIETER en qualité d'Administrateurs de la société.
- 5) Accepter la démission de «D.E. Révision» en qualité de commissaire aux comptes de la société.
- 6) Nommer MAPRIMA Luxembourg S.A. en qualité de seul Administrateur de la société.
- 7) Nommer CAC Service S.A. en qualité de commissaire aux comptes de la société.
- 8) Transférer le siège social de la société de Luxembourg à Capellen.
- 9) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer son siège social de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89F.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide donner une version anglaise aux statuts et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi. L'assemblée générale décide en conséquence de procéder à une refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PINXTON S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69.- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mai à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Gabriel EL RHILANI,
- Monsieur Paulo DA COSTA et
- Monsieur Augustinus Hubertus Martinus RIETER en leur qualité d'administrateurs (respectivement administrateur A et B) de la société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de «D.E. Révision», une société ayant son siège social à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89F, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2018, en qualité de seul Administrateur.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer CAC Service S.A., ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760915, en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2018.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ MILLE SIX CENTS EUROS (1.600.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, T. STAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41606. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129008/451.

(120170021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Formedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 63.052.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139410/10.

(120184207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Forteresse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 65.117.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139411/10.

(120184405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 59.145.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 17 octobre 2012

1^{ère} résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain THILLENS avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

3^{ème} résolution

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Dominique RANSQUIN et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Référence de publication: 2012139413/17.

(120184340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

FPV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139414/10.

(120183714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

FS Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 107.850.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 septembre 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012139415/13.

(120183923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 août 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 septembre 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012139416/13.

(120183929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Future Group Investments Fund (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.941.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Future Group Investments agissant au nom et pour le compte de la Société le 29 août 2012

Le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée, Future Group Investments, a décidé de transférer le siège social de la Société du 231, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg, au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 29 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012139417/17.

(120183914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Future Group Investments Fund (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.941.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Future Group Investments agissant au nom et pour le compte de la Société le 29 août 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société, dénommé Future Group Investments S.à r.l., que:

- Le siège social de l'associé gérant commandité a été transféré au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 29 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012139418/18.

(120184362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Glenelg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139419/9.

(120184373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.192.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Generation Investment Management LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Air Street, London W1B 5AN, United Kingdom and registered under number OC307600,

here represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 October 2012.

The said proxy, initialed and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to organize and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and instruments of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, enter into contracts for differences, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes, including origination of loans.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers, and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary mea-

tures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States dollar (USD1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Law, the value of a share is based in the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on the basis of the balance sheet of the last year or those of the last two years.

In the event of the death of a shareholder, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholder(s) with the approval of the remaining shareholders representing three quarters of the share capital, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The business of the Company is managed by at least two managers, who need not be shareholders, the majority of which shall be resident in Luxembourg.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the shareholder(s), who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the shareholder(s).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of two managers, or by the individual or joint signature (s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the board of managers, as the case may be. In all circumstances, the signatory or, in cases where there is more than one signatory, at least one such signatory, must be resident in Luxembourg.

Art. 11. The board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the board of managers.

In addition, the managers may at any time delegate any of their powers to committees consisting of such member or members of their body as they think fit; any committee so formed shall in the exercise of the powers so delegated conform to any regulations that may be imposed on it by the managers.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman, each of whom shall be a Luxembourg resident. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, or in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or electronic communication, or any other similar means of communication. A separate notice will not

be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail (pdf) or any other similar means of communication another manager or third party as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any meeting of the board of managers held by these means shall be initiated by a manager (or their proxy) who is present in Luxembourg at the time of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one of those managers present or represented is resident in Luxembourg. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Any such circular resolutions shall be ratified at a subsequent meeting of the board of managers.

The managers shall, where the managers unanimously so resolve but always subject to approval respectively ratification by the shareholders (as the case may be), be entitled to remuneration for their respective services as managers. The shareholders' approval shall be subject to the provisions set out in article 18, second paragraph of these Articles. Each manager may be reimbursed for expenses properly incurred by him in the business of the Company.

A manager may vote in respect of any contract or proposed contract or arrangement notwithstanding that he may be interested therein provided that he has declared the nature of his interest at a meeting of the managers.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, the vice-chairman, or by two managers at least one of whom shall be resident in Luxembourg. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager shall not cause the dissolution of the Company.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify each manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered or incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto.

Without prejudice to the foregoing generality, the Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered by asserted against him in connection with:

- (i) any actual or alleged negligence, default, breach of duty or trust; and/or
- (ii) any dispute, action, suit or proceeding (whether administrative or judicial) to which he may be made a party to.

In either case arising by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. This indemnity shall not be impacted by the resignation of a manager or officer in respect of matters arising in respect of the execution and discharge of his duties prior to such resignation.

To the fullest extent permitted by law, such indemnity will apply in advance of the outcome of such dispute, action, suit or proceeding been known but will not apply in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or fault or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of law.

The managers and officers may purchase and maintain insurance, at the expense of the Company, for the benefit of any relevant manager or officer in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by a manager or officer in connection with that manager or officer duties or powers in relation to the Company, any associated company.

Art. 16. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may, in person or by proxy, participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder shall be entitled to one vote in respect of each share held by them. The instrument appointing a proxy shall be in writing or by facsimile, e-mail (pdf) or any other similar means of communication approved by the managers.

Art. 18. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Unless a higher majority is provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

All shareholders' meetings shall be held in Luxembourg.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The Company shall hold a general meeting of shareholders in Luxembourg in each year.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 21. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital, the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Generation Investment Management LLP, pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be set at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Simon Barnes, born in Liverpool, United Kingdom, on 2 December 1962, with professional address at 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - Jean-Pierre Baudoux, born in Sydney, Australia, on 6 April 1955, residing at 55-57BIS Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Generation Investment Management LLP, une association à responsabilité limitée (limited liability partnership) constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Air Street, London W1B 5AN, Royaume Uni et enregistrée sous le numéro OC307600,

ici représentée par Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 9 octobre 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la/du comparant/e et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et d'instruments de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, entrer dans des contrats de différences, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets, incluant l'octroi de prêts.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil

de gérance et dans une autre municipalité du Grand Duché de Luxembourg par résolutions de l'assemblée générale des associés.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transfert conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi, la valeur d'une part sociale est basée sur les trois derniers états financiers de la Société et, dans le cas où la Société compte moins de trois états financiers, elle sera établie sur la base de l'état financier de la dernière année ou de ceux des deux dernières années.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants, sujet à et conformément à la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40), sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, la majorité d'entre eux devant résider au Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux (2) gérants ou par la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. En toute circonstance, le signataire ou, dans les cas où il y aurait plus d'un signataire, au moins l'un de ces signataires, doit résider au Luxembourg.

Art. 11. Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs, pour la réalisation de tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataire ou agent agissant seul ou conjointement.

La nomination, révocation, responsabilité, rémunération et, le cas échéant, la durée du mandat et les autres conditions d'exercice du mandat du mandataire et/ou agent seront déterminées par une résolution du conseil de gérance.

De plus, les gérants pourront à tout moment déléguer chacun de leurs pouvoirs à des comités composés de tel(s) membre(s) de leur organe qu'ils estiment convenir; tout comité ainsi formé devra se conformer, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués, à toute directive qui pourrait lui être imposée par les gérants.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président, chacun d'entre eux devant être résident luxembourgeois. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique (pdf) ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Toute réunion du conseil de gérance tenue dans ces conditions doit être initiée par un gérant (ou son mandataire) présent au Luxembourg au moment de la réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et au moins l'un de ces gérants présent ou représenté réside au Luxembourg. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation peut être dans un seul ou dans plusieurs documents séparés transmis par fax ou par e-mail. Ces décisions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions des gérants, dûment convoquée. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Toute résolution par voie circulaire devra être ratifiée lors de réunion suivante du conseil de gérance.

Les gérants ont, dans le cas où ils en décident ainsi à l'unanimité, mais toujours soumis à l'approbation respectivement la ratification par les associés (le cas échéant), droit à une rémunération pour leurs services respectifs en tant que gérants. L'approbation des associés est soumise aux dispositions prévues à l'article 18, deuxième alinéa de ces articles. Chaque gérant peut être remboursé pour les dépenses régulièrement engagées dans les affaires de la Société.

Un gérant pourra participer au vote relatif à tout contrat ou contrat envisagé ou arrangement hormis s'il a un intérêt relatif à ce contrat dont il a déclaré la nature à la réunion des gérants.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, au moins l'un de ces derniers devant résider au Luxembourg. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès, l'incapacité, la banqueroute, la faillite, le retrait, la démission d'un gérant ou tout autre événement similaire affectant un gérant n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et successeurs d'un gérant n'auront aucun pouvoir de signature sur les actifs et les avoirs de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera chaque gérant ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de tous les coûts, frais, pertes, dépenses et passifs subis ou engagés par lui dans l'exécution et accomplissement de ses fonctions ou en relation.

Sans préjudice de la portée générale qui précède, la Société devra indemniser tout gérant ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de tous les coûts, frais, pertes, dépenses et dettes subies par intentées contre lui en relation avec:

- (i) toute négligence réelle ou présumée, par défaut, manquement à une obligation ou à une fiducie, et / ou
- (ii) tout litige, action, poursuite ou procédure (administrative ou judiciaire), à laquelle il aura été partie.

Dans les deux cas il bénéficie en raison de son état de gérant ou par le fait d'avoir été gérant ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a pas droit à être indemnisé. Cette indemnité ne sera pas affectée par la démission d'un gérant ou dirigeant au sujet des questions soulevées à l'égard de l'exécution et accomplissement de ses fonctions avant cette démission.

Dans la mesure où la loi le permet, une telle indemnité sera versée avant que le résultat d'un tel litige, action, procès ou procédure ne soit connu mais ne sera pas appliquée en ce qui concerne ce qui devrait être finalement adjugé par cette action, procès ou procédure en cas de survenance d'une négligence grave ou d'une faute lourde. Dans l'hypothèse d'une transaction, une indemnisation devra être versée seulement en ce qui concerne les matières couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société a été conseillée juridiquement relativement à la question de savoir si la personne à indemniser n'a pas manqué à ses obligations. Le droit à indemnisation ci-dessus ne s'exercera pas à l'exclusion des autres droits dont il pourrait disposer. Cet article n'autorise aucune indemnité qui serait prohibée ou nulle car contraire à la loi.

Les gérants et leurs mandataires pourront acquérir et renouveler des contrats d'assurance, à la charge de la Société, dont les bénéficiaires seront tout gérant ou mandataire relativement à toute perte ou mise en cause de sa responsabilité qui aurait été ou a été subie par un administrateur ou un mandataire, relativement aux fonctions ou pouvoirs qu'ils exercent en tant que gérant ou mandataire dans la société ou toute société liée.

Art. 16. Le gérant ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut, en personne ou par procuration, participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. La procuration doit être par écrit ou par télécopie, e-mail (pdf) ou par tout autre moyen similaire de communication approuvé par les gérants.

Art. 18. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toute assemblée générale des associés doit se tenir au Luxembourg.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société doit tenir une assemblée générale annuelle des associés au Luxembourg.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 22. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Si, à tout moment et pour n'importe quelle raison, la réserve légale est descendue au-dessous du dixième du capital émis, les cinq pour cent de cotisation annuelle est reprise jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit rétablie.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société ont été souscrites par Generation Investment Management LLP, agissant en son propre nom.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Simon Barnes, né à Liverpool, Royaume-Uni, le 2 décembre 1962, demeurant au 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Jean-Pierre Baudoux, né à Sydney, Australie, le 6 avril 1955, demeurant à 55-57BIS Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. VAUDE-PERRIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48978. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137972/464.

(120182241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 51.284,51.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.415.

Constituée par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2845

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA
Marielle Stijger
Manager of the General Partner

Référence de publication: 2012139422/14.

(120183649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

GrandLink Networks SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.348.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Fabien Rossignol-Burgos Leon.

Référence de publication: 2012139423/10.

(120183775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Great German Stores AZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.703.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 30. September 2012:**Gesellschafterbeschluss:*

1. Frau Claudia Daxelhofer tritt mit Wirkung zum 01. Oktober 2012 als Geschäftsführerin zurück.
2. Herr Patrice Gallasin geboren am 9. Dezember 1970 in Villers-Semeuse (Frankreich), berufsansässig in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, wird zum neuen Geschäftsführer ernannt.

Der neue Geschäftsführer wird für einen Zeitraum von fünf Jahren ernannt. Das Mandat endet am 30.09.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012139424/16.

(120184411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Great German Stores BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.704.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 30. September 2012:**Gesellschafterbeschluss:*

1. Frau Claudia Daxelhofer tritt mit Wirkung zum 01. Oktober 2012 als Geschäftsführerin zurück.
2. Herr Patrice Gallasin geboren am 9. Dezember 1970 in Villers-Semeuse (Frankreich), berufsansässig in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, wird zum neuen Geschäftsführer ernannt.

Der neue Geschäftsführer wird für einen Zeitraum von fünf Jahren ernannt. Das Mandat endet am 30.09.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012139425/16.

(120184409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Grino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.731.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65155 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139427/10.

(120184258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.186.

Les comptes annuels au 30 Janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Octobre 2012.

Florence Rao
Branch Manager

Référence de publication: 2012139428/13.

(120182786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.186.

Les comptes annuels au 29 Janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Octobre 2012.

Florence Rao
Branch Manager

Référence de publication: 2012139429/13.

(120182798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gulf Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139430/9.

(120184548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gurigo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg E 4.322.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139431/12.

(120184520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gargour Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 16.954.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 6 septembre 2012 que les coordonnées des administrateurs, MM. Samir GARGOUR, Alain GARGOUR et Toufick GARGOUR, ont été modifiées comme suit:

- M. Samir GARGOUR, administrateur-délégué adjoint, né le 15 novembre 1948 à Alexandrie (Egypte), avec adresse au 30, Main Road, Immeuble Gargour (5^{ème} étage), Rabieh, Liban;

- M. Alain GARGOUR, administrateur-délégué, né le 14 octobre 1952 à Bachoura (Liban), avec adresse au 7, rue Sursok, Immeuble «Sursok Towers» (17^{ème} étage), Beyrouth, Liban;

- M. Toufick GARGOUR, né le 25 mars 1941 à Jafa (Palestine), avec adresse de résidence au 120, rue Georges Hmairy, Immeuble «Atomium Tower» (étage:14A), Beyrouth, Liban.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.AR.L.

Référence de publication: 2012139432/18.

(120183667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Georgil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 4, rue de France.

R.C.S. Luxembourg B 61.779.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012139434/10.

(120184265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Geria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139435/9.

(120184567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gesellchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 94.517.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139436/10.

(120184211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Glenelg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139420/9.

(120184374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.588.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012139437/12.

(120184234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.588.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012139438/18.

(120184235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 août 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.
Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2012139439/13.

(120183911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 17 octobre 2012

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Ziad BABA, demeurant au 440, Cessna CT E, USA 98328 Eatonville WA, de son mandat de gérant, ayant pouvoir de signature A, de la Société avec effet au 17 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139440/12.

(120184449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Globe Total Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 78.111.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 août 2012 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori, Xavier Fabry et Monsieur Edouard Maire demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012139441/18.

(120183635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

F&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 97.304.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze,
le douze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «KASONA REAL ESTATES CORP.», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à bâtiment Mossfon Building, étage 2d floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama, ci-après désignée «le mandant»,

lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 20 septembre 2012,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «F&D S.à.r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97304, a été constituée sous forme d'un acte notarié reçu en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1381 du 31 décembre 2003.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (30'000.- EUR) représenté par mille deux cents (1'200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt- cinq euros (25.- EUR) , toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

III.- Que le mandant est devenu, par une cession de parts sociales sous seing privé datée du 02 juin 2009 et dont la mention fut publiée au Mémorial, en date du 08 juillet 2009, sous le numéro 1313, le seul et unique propriétaire de la totalité des mille deux cents (1'200) parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'associé unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «F & D Sàrl.» prédésignée et reconnaît expressément à cet effet qu'au bilan intérimaire de la Société arrêté au 31 août 2012, figurent encore les créances et dettes plus amplement détaillées ci-après:

1) Des créances pour un montant total de € 262.675 dont détail ci-dessous:

- Avance impôts sur la fortune	EUR 100,00
- Avance IRC	EUR 1.575,00
- Créances envers la société DRIVER SARL	EUR 261.000,00

2) Des dettes pour un montant total de EUR 1.209.017,54 dont détail ci-après:

- Dette envers l'associé EUR 1.209.017,54

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat de gérant jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que le registre des associés nominatifs éventuellement émis a été annulé à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que le mandat s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du mandant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13670. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012139388/56.

(120183091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Goeres Horlogerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139442/10.

(120184006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Golden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.382.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 octobre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de FIDESCO S.A. de sa fonction d'administrateur est acceptée.

2) Est nommé pour terminer son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012; Monsieur Davy Georges BAUDOIN, entrepreneur, demeurant 17, avenue Théodore Vernes, 1260 Versoix, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012139443/15.

(120183890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Golfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139444/9.

(120184130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.
